

Cour d'Appel de Nîmes  
Tribunal judiciaire de Privas

Jugement prononcé le :  
Chambre Correctionnelle  
N° minute :

N° parquet :



## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Privas le QUATRE NOVEMBRE  
DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

composé de vice-président, présidente du tribunal  
correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article  
398 alinéa 3 du code de procédure pénale, assistée de  
greffière,

en présence de substitut,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**PARTIE CIVILE :**

demeurant

*non comparante représentée par*  
*substitué par*

*avocat au barreau de*  
*avocat au barreau de*

**ET**

**Prévenu**

Nom :  
né le

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires :

Demeurant :

Situation pénale : libre

*comparant assisté de Maître SCHINAZI Allan avocat au barreau de PARIS.*

**Prévenu du chef de :**

BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE N'EXCEDANT PAS 3 MOIS PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE

## **DEBATS**













**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

**SUR L'ACTION PUBLIQUE :**

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

Déclare nul le contrôle d'alcoolémie par éthylomètre auquel a été soumis le prévenu ;

Relaxe des fins de la poursuite ;

**SUR L'ACTION CIVILE :**

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Déboute la partie civile de ses demandes.

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT

Signé  
électroniquement :  
Noémie TAVERNIER L0289467



Signé  
électroniquement :  
Laurence CANAVERO L0068174

